

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GÉNÉRAL A LA
JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES AD-
MINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

82/351
L) E C R E T N° / Du 28/4/1982
portant nomination des Auditeurs de
Justice.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

V I S A S :

D.B

DCF

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de
la Constitution du 8.7.79 ;
Vu la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant Statut Général de la Ma-
gistrature et les textes subséquents ;
Vu le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi
42/61 du 20 Juin 1961 susvisée ;
Vu le décret 62/130 MPD du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémuné-
rations des fonctionnaires ;
Vu l'ordonnance 63/10 du 6 Novembre 1963 fixant l'organisation ju-
diciaire et la compétence des juridictions ;
Vu le décret 67/50/FP du 24 Février 1967 réglant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégration, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments ;
Vu le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant les
dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 portant
application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au statut de la
Magistrature ;
Vu le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du 28.12.80 }
portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres
du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 1854/UMNG/ENAM du 20.2.82 portant désignation des
élèves admis au cycle supérieur du concours d'entrée à l'Ecole Natio-
nale d'Administration et de Magistrature (Filière Magistrature-Barreau).

L) E C R E T :

.../...

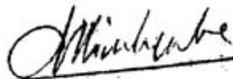
ARTICLE 1er: Les Etudiants dont les noms suivent de nationalité Congolaise, licenciés en Droit, admis au concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (Filière Magistrature-Barreau) sont nommés Auditeurs de Justice (indice 790).

MM.-	BOKATOLA	Roger,	né le 4.10.1957	à	Bohoulou
	BABINDAMANA	Jacques,	né le 6.10.1955	à	Brazzaville
	ESSAMY-NGATSE,		né vers 1959	à	Ngania
	M'BON	Albert,	né le 25.7.1957	à	Edzounou
	MILONGO	Jacques,	né le 25.5.1951	à	Kindamba-Ngouedi
	OSSIBI	Albert,	né vers 1954	à	Ingouelé
Mlle	N'TSIKA	Christine,	née le 6.2.1957	à	Poto-Poto -BZV.

ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de chaque intéressé sera enregistré, publié au journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 20 Avril 1962

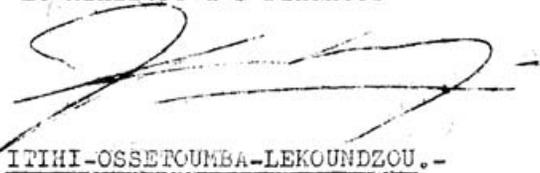
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice.



Capitaine Dieudonné KIMBEMBE.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances



IRIHI-OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

P.M.	1
MJ/CAB	2
SGJ/DSAF	14
Cour Suprême	1
Parquet Général	7
D.B.	3
D.C.F.	1
SGCM/BC	3
JORPC	1
Intéressés	2